

Fiche de données de sécurité

Hématoxyline de Harris

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Appellation commerciale	Hématoxyline de Harris
Réf. produit	3801560E 3801560BBE 3801561E 3801562E
N° de la FDS	119-PET-fr
Date de création de la FDS	12 mars 2013

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu du produit :	Coloration dans les applications biologiques
Usage contre-indiqué :	Tout autre usage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant / préparateur :	Leica Biosystems Richmond, Inc. 5205 ROUTE 12 Richmond, IL 60071, États-Unis 800-225-8867
---------------------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations d'urgence en cas de déversement accidentel:	1-800-424-9300 (CHEMTREC) +1-703-527-3887 Appels internationaux (appels en PCV)
Autres informations sur le produit :	1-800-225-8867

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP / GHS (1272 / 2008) : non classé comme substance dangereuse

Classification UE (67 / 548 / CEE) : non classé comme substance dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage : aucun élément exigé

2.3 Autres dangers : aucun

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS / N° REACH	%m	Classification UE (67 / 548 / CEE)	Classification CLP / GHS (1272 / 2008)
Éthanol	64-17-5 200-578-6	<10	F, R11	Liquide inflammable - Catégorie 2 (H225)

Voir la Section 16 pour accéder au texte intégral des classifications GHS et CE.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation : Transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion d'une petite quantité de produit, rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, ou si la gêne persiste, consulter un médecin.

Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : risque d'irritations oculaires, cutanées et des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, ou si la gêne persiste, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser tout agent extincteur adapté au feu environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie et d'explosion : ce produit contient une petite quantité de liquide inflammable. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées.

Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone, fumées.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection dans le cadre d'incendies de grande ampleur où des substances chimiques sont exposées. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des équipements de protection adéquats. Éliminer toutes les sources de combustion et ventiler la zone. Empêcher la pénétration dans les sous-sols ou les zones confinées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher la pénétration dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les cours d'eau. Signaler tout déversement accidentel conformément aux réglementations locales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Arrêter le déversement accidentel à sa source, si cela ne présente pas de contre-indications au niveau de la sécurité. Absorber avec un matériau inerte. Ne pas utiliser d'outils et d'équipements produisant des étincelles. Recueillir le produit dans un récipient adapté à l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle et la Section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement dans un local bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion.

Protéger les récipients de toute dégradation physique. Stocker dans un endroit frais. Tenir éloigné de la chaleur intense et des flammes nues. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart des agents oxydants.

Les récipients vides conservent des résidus de produit. Ne pas découper, souder, braser, etc., sur ou à proximité de récipients vides. Respecter toutes les précautions de la fiche de données de sécurité sur la manipulation des récipients vides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Usages industriels : aucun usage identifié

Usages professionnels : coloration dans les applications biologiques

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	VLEP (USA)	VLEP indicative (UE)	VLEP (Royaume-Uni)	VLEP (Allemagne)
Éthanol	1 000 ppm - MPT (PEL-OSHA) 1 000 ppm - LECT (VLE-ACGIH)	Aucune valeur limite définie	1 000 ppm - MPT	500 ppm - MPT 1 000 ppm - LECT

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition non répertoriées ci-dessus.

Nom chimique	Valeur biologique limite
Éthanol	Aucune valeur limite définie

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées : collecte dans des tubes de charbon actif pour analyse par chromatographie gazeuse.

Mesures de précaution appropriées : utiliser dans un local suffisamment ventilé afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage : porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : porter des vêtements imperméables le cas échéant pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains : port de gants imperméables recommandé (gants en butyle ou en nitrile).

Protection des voies respiratoires : aucune protection nécessaire sous réserve de disposer d'une ventilation adéquate. En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle, utiliser un système de protection respiratoire à adduction d'air agréé. La sélection d'un système de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de sa forme et de sa concentration. Choisir un système de protection respiratoire conformément à la norme OSHA 1910.134 ou aux autres réglementations applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Autres protections : des points de lavage / nettoyage adaptés doivent être à disposition.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide violet foncé
Seuil olfactif : 180 ppm (éthanol)
Point de fusion / de congélation : -16 °C (-70 °F)
Point d'éclair : > 100 °C (> 212 °F) (en vase clos)
Limite inférieure d'inflammabilité : 3,3%
Limite supérieure d'inflammabilité : 19%
Densité de vapeur (air = 1) : 1,6 (éthanol)

Solubilité : soluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité : 363 °C (685 °F)
Viscosité : indéterminée
Propriétés d'oxydation : aucune
Formule moléculaire : mélange

Odeur : alcool
pH : indéterminé
Point d'ébullition : 78 °C (173 °F)
Taux d'évaporation : indéterminé
Pression de vapeur : 40 mmHg à 20 °C (MeOH)
Densité relative : 1,5
Coefficient de partage octanol / eau : non disponible
Température de décomposition : indéterminée
Propriétés explosives : les vapeurs peuvent être explosives dans des zones confinées.
Gravité spécifique (H₂O = 1) : 1,5
Masse moléculaire : mélange

9.2 Autres informations : aucune

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique : stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : réagit au contact de puissants agents oxydants en générant de la chaleur, pouvant provoquer un incendie.

10.4 Conditions à éviter : chaleur, étincelles, flammes et toute autre source de combustion.

10.5 Matières à éviter : agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux : la dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou d'exposition à une source de très forte chaleur peut entraîner la formation des produits de décomposition suivants : oxydes de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

En cas de contact avec les yeux : Risque d'irritation.

En cas de contact avec la peau : Risque d'irritations bénignes. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer un dessèchement de la peau ou des dermatites.

En cas d'inhalation : Risque d'irritations des voies respiratoires. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des effets sur le système nerveux, tels que vertiges, somnolence et nausées.

En cas d'ingestion : L'absorption d'une petite quantité n'entraîne pas d'effets néfastes. En revanche, si une grande quantité est avalée, cela peut entraîner des effets sur le système nerveux, tels que vertiges, somnolence et nausées.

Toxicité aiguë :

Éthanol : orale DL50 (rat) - 7 060 mg / kg ; inhalation CL50 (rat) - 20 000 ppm / 10 h.

Brûlures / irritations cutanées : aucune donnée disponible pour le mélange. Les composants sont des irritants cutanés bénins.

Lésions / irritations oculaires : aucune donnée disponible pour le mélange.

Irritation des voies respiratoires : aucune donnée disponible pour le mélange. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent entraîner des irritations du système respiratoire.

Sensibilisation respiratoire : aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme étant un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée : aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme étant un sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales : aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme ayant un pouvoir mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité : aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme cancérogène par l'OSHA, l'ACGIH, le CIRC, le NTP ou la directive européenne sur les substances dangereuses. L'ingestion de boissons alcoolisées est reconnue cancérogène chez l'homme (CIRC groupe 1).

Toxicité pour la reproduction : aucune donnée disponible pour le mélange. L'éthanol est reconnu pour entraîner une toxicité pour le développement lorsqu'il est ingéré volontairement en cours de grossesse.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : aucune toxicité connue.

Exposition répétée : l'éthanol consommé comme boisson a été reconnu pour entraîner des lésions du foie, du système nerveux et du système reproductif.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Éthanol : CL50 (truite arc-en-ciel) - 13 000 mg / l / 96 h ; CL50 (daphnia magna) - 9 268-14 221 mg / l / 48 h ; CE50 (Chlorella pyrenoidosa, algue verte, inhibition de la croissance) - 9 310 mg / l / 48 h.

12.2 Persistance et dégradabilité : l'éthanol a été déterminé comme facilement biodégradable lors des tests de dépistage.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : l'éthanol a un BCF estimé à 3, révélant un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol : l'éthanol est considéré comme extrêmement mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PVT et vPvB : non exigés.

12.6 Autres effets néfastes : aucune donnée disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT (USA)	N / A	Non soumis à la réglementation sur le transport	N / A	N / A	N / A
TDG (Canada)	N / A	Non soumis à la réglementation sur le transport	N / A	N / A	N / A
ADR / RID (UE)	N / A	Non soumis à la réglementation sur le transport	N / A	N / A	N / A
IMDG	N / A	Non soumis à la réglementation sur le transport	N / A	N / A	N / A
IATA / ICAO	N / A	Non soumis à la réglementation sur le transport	N / A	N / A	N / A

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73 / 78 et au recueil IBC : indéterminé

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INVENTAIRES INTERNATIONAUX

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : tous les composants sont répertoriés dans la liste canadienne des substances domestiques.

UNION EUROPÉENNE : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS).

AUSTRALIE : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS).

CHINE : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes de la Chine (IECSC).

CORÉE : tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste des substances chimiques existantes de la Corée (KECL).

NOUVELLE-ZÉLANDE : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzloC).

PHILIPPINES : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

JAPON : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS).

RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES

CLASSIFICATION DE DANGER OSHA : dangereux (limite d'exposition), irritant.

CERCLA - Section 103 : il n'y a pas de quantité à déclarer (RQ) pour ce produit. De nombreux États appliquent des exigences de déclaration d'émissions plus strictes. Signaler les déversements accidentels conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

EPA - SARA 302 : ce produit ne contient pas de substances chimiques soumises à la section 302 de la loi SARA.

CLASSIFICATION DE DANGER EPA - SARA 311 : danger aigu (immédiat) pour la santé.

EPA - SARA 313 : ce produit contient les substances chimiques suivantes, soumises à la section 313 de la loi SARA, titre III : aucune.

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : ce produit contient les substances chimiques suivantes, connues dans l'État de Californie comme substances cancérogènes ou présentant une toxicité pour la reproduction ou pour le développement : aucune substance connue.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

CLASSIFICATION SIMDUT : Classe D-2-B

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Historique des révisions : mise à jour du logo et du site Web.

Système européen de signalisation et phrases de risque (cf. Sections 2 et 3)

F Facilement inflammable.

R11 Facilement inflammable.

Classification CLP / GHS et phrases de danger (phrases H) (cf. Section 3)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification NFPA : Santé : 1 Feu : 1 Instabilité : 0

Classification HMIS : Santé : 1 Feu : 1 Danger physique : 0

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la réglementation européenne REACH et au système général harmonisé (SGH). Elle respecte les exigences du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et de la norme américaine 29 CFR 1910.1200. Les informations qu'elle contient sont réputées exactes, au meilleur de nos connaissances. Cependant, ni le fournisseur susnommé ni aucune de ses filiales n'apporte aucune garantie de qualité marchande ni toute autre garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis de ces informations, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences de leur usage. Leica Biosystems ne saurait en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par toute tierce partie, ni des manques à gagner ou de tout autre dommage spécial, accidentel, direct ou indirect, résultant de l'usage de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.